

SYNDICAT INTERREGIONAL
DU LYCEE DE LA QUEUE LEZ YVELINES
(S.I.L.Y.)

RAPPORT D'ACTIVITES

ANNEE 2016

SOMMAIRE

I – Présentation du syndicat	1
II – Composition du bureau	1
III – Le Personnel	2
IV – La situation financière	3
1 - La section de fonctionnement	3
- Les recettes	
a - La participation des communes adhérentes au syndicat	
b - Les produits de la location du gymnase et de ses extérieurs aux associations	
c - La participation des communes non adhérentes	
- Les dépenses	
2 - La section d'investissement	7
- Les recettes	
- Les dépenses	
V – Relance du projet de la gare routière	8

I - Présentation du Syndicat :

Le SILY, Syndicat Interrégional du Lycée de La Queue-lez-Yvelines, a été créé par arrêté du 5 mai 1984 entre le SIVOM de la région de Montfort-l'Amaury et le SIVOM de la région de Houdan, pour mener à bien les études en vue de la réalisation d'un lycée polyvalent avec des annexes culturelles et sportives. Le lycée Jean Monnet a ouvert ses portes en 1988.

Ses compétences actuelles consistent à réaliser et gérer l'ensemble des équipements extérieurs au lycée et les nécessités occasionnées par la présence de celui-ci. Il s'agit essentiellement du complexe sportif du Lieutel, de la gare routière et des parkings.

A la suite de la dissolution du SIVOM de Houdan à compter du 5 juillet 2014 à l'initiative du Préfet, et à l'abandon de la compétence SILY par le SIVOM de Montfort l'Amaury en date du 24 septembre 2015, et suite à l'adhésion individuelle des communes membres de l'ex SIVOM de Houdan par arrêté préfectoral du 5 décembre 2014, et l'adhésion des anciennes communes membres du SIVOM de Montfort l'Amaury par arrêté préfectoral du 6 juin 2016 au syndicat, le SILY, syndicat mixte, a dû revoir ses statuts, compte tenu de ce nouveau périmètre.

Les diverses modifications des statuts portent sur le nouveau périmètre, la nouvelle constitution du bureau et les nouvelles dispositions financières.

Le SILY, dans son nouveau périmètre, a été installé à la suite du Comité Syndical du 13 juin 2016.

II – Composition du bureau :

Le Conseil Syndical est présidé par Monsieur Michel VERENNEMAN, délégué de la commune de La Queue-lez-Yvelines.

Il est assisté de 2 vice-présidents : Monsieur Hervé LEMOINE, délégué de la commune de Jouars-Pontchartrain et de Monsieur Philippe EL FADL, délégué de la commune de Richebourg.

Le bureau est constitué d'un Président, de 2 Vice-Présidents et de 7 assesseurs :

- Madame Françoise LENARD, déléguée de la commune d'Autouillet,
- Madame Mireille ELOY, déléguée de la commune de Boutigny-Prouais,
- Madame Marie Thérèse BOBBIO, déléguée de la commune de Gambais,
- Monsieur Jean-Paul BAUDOT, délégué de la commune de Grandchamp,
- Madame Catherine BUON, déléguée de la commune de Houdan,
- Monsieur Joseph LE FOLL, délégué de la commune du Tremblay sur Mauldre,
- Madame Chantal HOURSON, déléguée de la commune d'Orvilliers.

Le SILY est administré par un Comité Syndical composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune désignés par délibération de leur conseil communal.

Le périmètre du SILY est constitué de 56 communes du Montfortois et du Houdannais présentées en annexe 1.

III - Le Personnel :

Au 31 décembre 2016, le tableau des emplois est constitué de 2 adjoints techniques à temps complet et d'une attachée à temps non complet.

Le personnel technique est chargé de veiller à la sécurité du site, et de gérer l'entretien du gymnase et les espaces verts y afférents.

Le gardien du gymnase jouit d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service. Ce logement constitue une annexe du gymnase.

De plus, une activité accessoire a été créée par délibération du 7 novembre 2014 en considération d'encadrer quelques heures par mois les 2 agents du service technique.

La secrétaire assure les tâches administratives, financières et budgétaires. Elle a été recrutée à temps non complet conformément à la délibération n° 13/2016 du 14 juin 2016, sur un grade de catégorie A de la filière administrative de la fonction publique territoriale en remplacement de la secrétaire qui a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a pris ses fonctions le 1er septembre 2016.

IV – La situation financière :

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2016, voté le 13 mars 2017, sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats 2016 Exédent
Fonctionnement 2016	285 721,74	324 097,56	38 375,82
Investissement 2016	18 017,72	200 732,80	182 715,08
Résultat global 2016	303 739,46	524 830,36	221 090,90

1 - La section de fonctionnement :

- Les recettes :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 324 097,56 euros. Elles sont constituées principalement par la participation des communes membres et dans une moindre mesure par la location du gymnase et de ses extérieurs aux associations sportives locales.

a - La participation des communes adhérentes au syndicat :

Les nouveaux statuts prévoient que les frais de fonctionnement soient financés chaque année

par les communes membres en fonction du nombre d'élèves inscrits au lycée Jean Monnet sur la base du décompte établi à chaque rentrée scolaire.

La participation 2016 des communes aux frais de fonctionnement s'est élevée à 210 euros par élèves. La participation peut être budgétisée ou fiscalisée. Le détail, par commune, du nombre d'élèves ayant fréquenté le lycée Jean Monnet durant l'année scolaire 2015/2016 est présenté en annexe 1.

b - Les produits de la location du gymnase et de ses extérieurs aux associations :

Par délibération, les tarifs de location horaire des salles ainsi que des espaces sportifs extérieurs du complexe sportif du Lieutel sont portés comme suit :

- Gymnase seul : 15,00€
- Gymnase partagé : 7,50€
- Dojo : 9,50€
- Extérieur : 9,50€

En 2016, les associations utilisatrices des équipements sportifs du gymnase et de ses extérieurs en dehors des heures d'utilisation du lycée sont l'AS Bazainville, le Club Athlétisme Jeunesse de Tacoignières, Montfort Arts Martiaux et l'Union Sportive des Yvelines.

Le lycée étant prioritaire pour l'utilisation des équipements sportifs, il est difficile d'accueillir d'autres associations, bien que toute nouvelle demande fasse l'objet d'une attention particulière de la part du SILY.

Une seconde délibération établissant un « forfait week-end » de 150,00 euros, pour l'utilisation de l'ensemble du gymnase pour des manifestations importantes et qui nécessitent la présence du gardien, a été adoptée. Elle concerne notamment l'organisation du trail des cerfs qui se déroule en mai de chaque année.

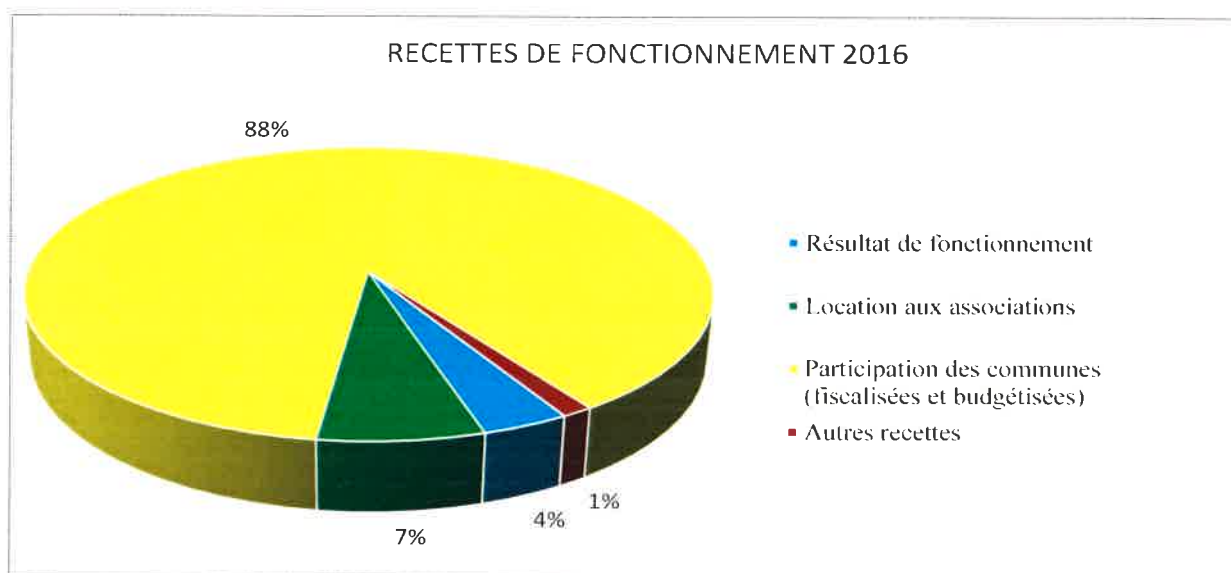
c - La participation des communes non adhérentes :

Sur le fondement de la liberté contractuelle qui préside aux relations entre les collectivités, le SILY a choisi de recourir au conventionnement en vue d'obtenir une participation volontaire

des communes non adhérentes au Syndicat, mais qui envoient des élèves au Lycée Jean Monnet. Ces communes ne peuvent toutefois pas être contraintes de participer aux frais de fonctionnement des installations dont le syndicat a la charge. La participation demandée est conforme à la participation des communes adhérentes, soit 210 euros par élèves.

Cette tentative de récolte de fonds par voie de conventionnement a été lancée en 2016, mais concernera finalement le budget 2017 en raison des difficultés rencontrées pour sa mise en place...

Le ratio des recettes est le suivant :



- Les dépenses :

Outre les dépenses de personnel, et les indemnités des élus, les principales dépenses de fonctionnement concernent le chauffage du gymnase, l'éclairage, les amortissements, la prestation de nettoyage du gymnase, divers contrats relatifs à la vérification de la conformité des équipements aux normes en vigueur. Des travaux d'entretien et de maintenance des équipements sont périodiquement nécessaires pour répondre aux normes de sécurité.

Le nettoyage du gymnase était jusqu'à présent effectué par des agents recrutés par le SILY en contrat à durée déterminée, mais a montré ses limites. Désormais, une société de prestation de service, assure le ménage hebdomadaire (du lundi au vendredi) avant que les élèves du lycée Jean Monnet n'investissent les lieux. Le gardien du gymnase est quant à lui chargé de

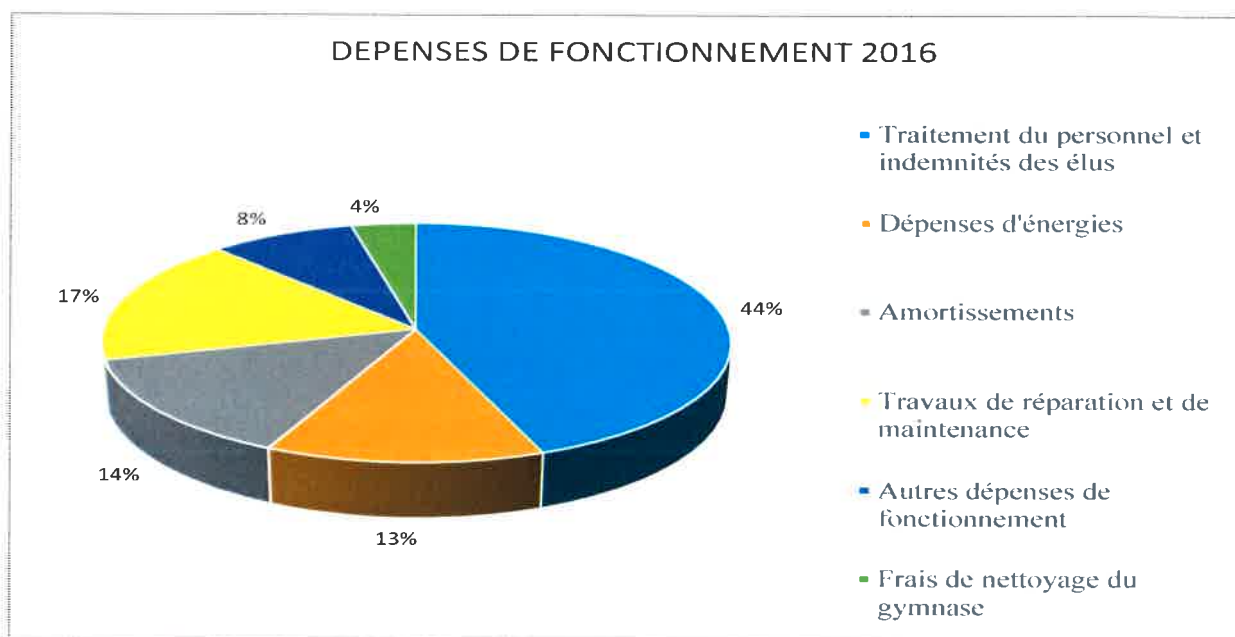
maintenir les lieux en état de propreté tout au long de la journée.

De plus, des prestataires interviennent régulièrement pour vérifier l'état des installations et remettent au SILY les certificats de conformité et/ou rapports concernant les travaux à mettre en œuvre.

Cela concerne notamment :

- La vérification des installations électriques,
- L'entretien et la maintenance des systèmes de désenfumage naturel,
- Les travaux de maintenance de la structure artificielle d'escalade,
- La vérification des extincteurs,
- La vérification des équipements sportifs,
- La maintenance de la chaufferie murale du logement du gardien du gymnase...

Les dépenses 2016 s'élèvent à 285 721,74 euros. Elles peuvent être réparties de la manière suivante :



2 - La section d'investissement :

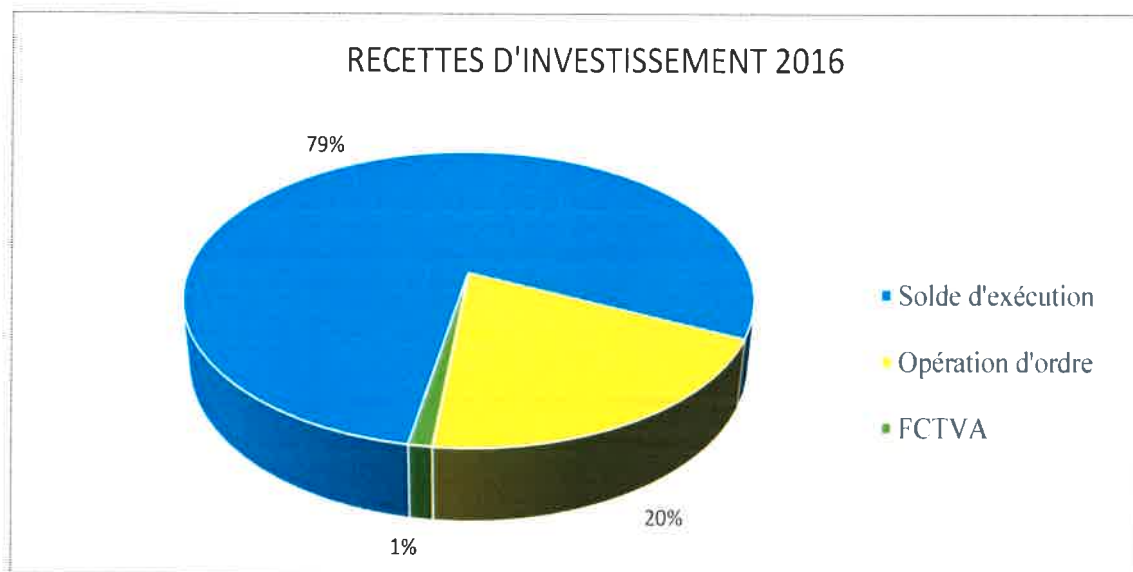
- Les recettes :

Les recettes en section d'investissement sont de 200 732,80 euros.

Les statuts prévoient que le financement de la section d'investissement implique la participation des communes membres du syndicat en fonction du nombre d'habitants.

En 2016, aucune participation financière n'a été demandée aux communes pour financer l'investissement. Le report de crédit de 2015 suffisait à couvrir les frais de 2016.

Le ratio est le suivant :



- Les dépenses :

Elles s'élèvent à 18 017,72 euros, et correspondent à l'acquisition d'une nouvelle autoportée ISEKI pour l'entretien des espaces verts, d'un aspirateur, d'un nettoyeur haute pression et d'équipements sportifs.

V - Relance du projet de la Gare routière :

Cette année 2016 relance les prémices de la nouvelle gare routière.

Une première réunion à la demande du SILY, s'est tenue au sein des locaux de la Région Ile de France le vendredi 9 décembre 2016, en présence du Président du SILY et de la secrétaire, du Président du SITERR, de la Proviseure du lycée Jean Monnet, de la Directrice de Transdev Houdan, d'un représentant du STIF et d'un représentant de la Région.

Le SILY a présenté un projet validé par Transdev, d'une desserte de 20 postes à quai et d'aménagements connexes pour un montant estimé à 1 385 000€ HT, d'un parc de stationnement d'environ 100 places pour un montant estimé à 625 000€ HT, soit un montant total de 2 010 000,00€ HT.

A cette date, la région soutient le projet conformément au P.R.M.D. (Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable), pour un montant subventionnable plafonné à 1 200 000,00€ indexé à 70% soit une subvention maximale de 840 000,00€.

Le STIF pourrait également envisager une participation financière à ce projet à hauteur d'environ 200 000,00€.

Annexe 1 : Données relatives aux calculs budgétaires - Détail par communes - Année 2016

Communes	Nombre d'élèves fréquentant le lycée Jean Monnet pour l'année scolaire 2015/2016	Populations légales des communes en vigueur au 1/1/2016 selon l'INSEE
Adainville	22	775
Auteuil	23	912
Autouillet	13	486
Bazainville	56	1469
Bazoches sur Guyonne	6	588
Béhoust	9	489
Beynes	35	7697
Boissets	7	266
Boissy sans avoir	28	607
Bourdonné	8	521
Boutigny Prouais	61	1880
Civry la forêt	11	376
Condé sur Vesgre	27	1186
Dannemarie	3	235
Flexanville	20	592
Galluis	41	1151
Gambais	84	2449
Garancières	66	2433
Goupillières	6	518
Goussainville	42	1285
Grandchamp	12	329
Gressey	18	566
Grosrouvre	6	993
Havelu	2	129
Houdan	85	3476
Jouars Pontchartrain	27	5407
La Hauteville	6	186
La Queue lez Yvelines	65	2218
Le Tremblay sur Mauldre	10	1010
Les Mesnuls	21	877
Marcq	11	741
Mareil le Guyon	3	377
Maulette	28	846
Méré	45	1790
Millemont	9	253
Montfort l'Amaury	62	3106
Mulcent	1	100
Neauphle le Château	16	3167
Neauphle le Vieux	0	939
Orgerus	65	2358
Orvilliers	25	748
Osmoy	16	371
Prunay le Temple	19	442
Richebourg	44	1622
Rosay	2	368
Saint Germain de la Grange	14	1880
Saint Lubin de la Haye	1	945
Saint Martin des Champs	9	332
Saint Rémy l'Honoré	10	1392
Saulx Marché	6	926
Septeuil	44	2359
Tacoignières	26	1066
Thoiry	10	1266
Vicq	1	337
Villiers le Mahieu	12	707
Villiers Saint Frédéric	20	2801